



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-251

PUBLIÉ LE 27 MAI 2025

Sommaire

Ministère de la Justice /

R32-2025-05-07-00017 - Arrêté portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire du budget de l'État (11 pages)

Page 3

SGAR Hauts-de-France / Bureau de la gestion des ressources humaines et des moyens du SGAR

R32-2025-05-26-00012 - Arrêté modifiant l'arrêté du 10 juin 2022
portant désignation des membres du CAEN d'Amiens (2 pages)

Page 14



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire
Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille**

Lille, le 7 mai 2025

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 et notamment son article 39 relatif à la création du compte de commerce " Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire " ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 modifié relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce " Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire " ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation et aux attributions du ministère de la Justice ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et sécurité Nord, préfet du nord ;

Vu l'arrêté du 04 octobre 2012 modifié portant délégation de signature du directeur de l'administration pénitentiaire,

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2024 de portant nomination de Mme Sophie BLEUET en qualité de directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille à compter du 1^{er} juillet 2024 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2024 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Mme Sophie BLEUET, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat.

ARRETE

Article 1: Sont désignés en qualité de « référents service facturiers » chargés d'assurer l'échange d'informations entre le service facturier et les services prescripteurs, et la transmission des tableaux d'ordre à payer, les agents dont la liste suit :

Agent	Référent service facturier	Affectation
M. Thierry FLOUQUET	Titulaire	Département du Budget et des finances
M. Pierre-Louis LEONARD	Titulaire	
Mme Sandrine LEGROS	Titulaire	
Mme. Magali BEUDIN	Suppléant	
Mme Nathalie TESTARD	Suppléant	
	Suppléant	
M. Mohamed ASSADDAOU	Suppléant	
	Suppléant	
Mme Doriane KACZMARSKI	Suppléant	
M. Clément FACKEURE	Suppléant	
M. Julien FLAMENT	Suppléant	
Mme Charlène LEGENDRE	Titulaire	
Mme Laetitia MENEZ	Suppléant	
M. Dusty CHABOT	Titulaire	Département des affaires immobilières
M. Stéphane BELVAL	Titulaire	
Mme Jade BENAYACHE	Titulaire	
Mme Nathalie PESIN	Suppléante	
Mme Amandine DENIELLE	Suppléante	

Article 2 Il est donné aux agents désignés en annexe 1, subdélégation pour signer les ordres à payer, pour le compte des services prescripteurs, des pièces justificatives nécessaires à l'exécution des dépenses soumises à leur visa dans leur périmètre de responsabilité et dans la limite du seuil indiqué.

Il est donné, aux agents désignés en annexe 1 pour procéder, et dans la limite des seuils et affectation mentionnés, subdélégation de signature pour procéder à l'ordonnancement de l'ensemble des actes de dépenses et de recettes non fiscales de l'Etat concernant le programme

107 (BOP 0107-F003) ainsi du compte de commerce 912 « Cantine et travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 3 : Il est donné aux agents désignés en annexe 2, subdélégation pour valider dans l'outil Chorus formulaire des actes préparatoires aux écritures comptable dans chorus dans le cadre de leur attribution et compétence :

- Valider dans l'outil Chorus formulaire les demandes d'achats (acte préparatoire à l'engagement des crédits dans le progiciel Chorus) ;
- Constaté dans l'outil Chorus formulaire le service fait (acte préparatoire à la certification du service fait dans le progiciel Chorus) ;
- Certifier les services faits non matérialisés dans le progiciel Chorus.
- Transmettre au service facturier dans Chorus formulaire – module Communication, outil validé par la Direction du Budget, l'ordre à payer du service prescripteur.
- Transmettre l'ensemble des actes relatifs à l'exécution des recettes non fiscales.

Article 4 : Il est donné aux agents désignés en annexe 3, subdélégation pour signer les actes de désignation des mandataires suppléants des régies des comptes nominatifs du ressort.

Article 5 : Complémentairement aux agents désignés à l'article 2, Il est donné aux agents désignés en annexe 4, subdélégation pour valider dans l'outil Chorus DT des actes préparatoires aux écritures comptable dans le cadre de leur attribution et compétence :

- Valider dans l'outil Chorus DT les ordres de mission (OM) les états de frais (EF) (acte préparatoire à l'engagement des crédits dans le progiciel Chorus DT) ;
- Demander la révision dans l'outil Chorus DT des états de frais.
- Modifier les champs des états de frais (EF).

Article 6 : La décision du 7 mars 2025 portant délégation de signature dans le cadre de chorus est abrogée ;

Article 7 : La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Lille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La directrice interrégionale,
Sophie BLEUET



ANNEXE 1

Agent	Périmètre	Seuil	Affectation
Mme Martine MARIE	BOP 107 : T3, T5 et T6 +cc912	Sans limitation	Directrice interrégionale adjoint
Mme Amélie GUILLOTEAU	BOP 107 : T3, T5 et T6 +cc912	Sans limitation	SECRETAIRE GENERALE
M. Thierry FLOUQUET	BOP 107 : T3, T5 et T6 +cc912	Sans limitation	Département du Budget et des finances
M. Pierre-Louis LEONARD	BOP 107 : T3, T5 et T6 +cc912	Sans limitation	
Mme Sandrine LEGROS	BOP 107 : T3	Sans limitation	
M. Loïc BODQUIN	BOP 107 : T3, T5 et T6 + CC912	Sans limitation	
Mme Doriane KACZMARSKI	BOP 107 : T3	10 000 €	
Mme Nathalie TESTARD	BOP 107 : T3	5 000 €	
Mme Charlène LEGENDRE	CC 912	Sans limitation	
	BOP 107 : T3, T5 et T6	10 000 €	
M. Clément FACKEURE	CC 912	Sans limitation	
	BOP 107 : T3, T5 et T6	10 000 €	
M. Gonzague VIDOQUE	BOP 107 : T3 et T6	10 000€	DIRECTEUR PLACE
Mme Valérie DESCAMPS	BOP 107 : T3 et T6	10 000€	Mission ONE et intérim
M. Dusty CHABOT	BOP IMMO 107 titre 5	Sans limitation	Département des affaires immobilières
M. Stéphane BELVAL	BOP IMMO 107 titre 5	Sans limitation	
Mme Jade BENAYACHE	BOP IMMO 107 titre 5	Sans limitation	
M. Patrice DEMARET	ERIS LILLE	10 000 €	ERIS de LILLE
M. David HENNEBERT	ERIS LILLE	5 000 €	ERIS DE LILLE
Mme Aurélie COSTES	CD Bapaume	10 000€	CD Bapaume
M. Alexandre BAUDOUIN	CD Bapaume	10 000€	
M. Franck SLASKI	CD Bapaume	10 000 €	CP Lille Annoeullin
Mme Delphine ROUSSELET	CP Annoeullin	10 000€	
Mme Laure SUAREZ	CP Annoeullin	10 000€	CP Beauvais
M. Franck LELOUP	CP Beauvais	10 000€	
Mme Marie GOMES	CP Beauvais	10 000€	
M. Simon SAURIAC	CP Beauvais	10 000€	
Mme Isabelle PEERE	CP Beauvais	5 000 €	
M. Patrick HOARAU	CP Château Thierry	10 000€	CP Château Thierry
M Theodore LECLAIR	CP Château Thierry	10 000€	
M.José BERTHEAU AGAPITO	CP Laon	10 000€	CP Laon
Mme. Marie-Line PEREZ	CP Laon	10 000€	
Mme Anne DION	CP Liancourt	10 000€	CP Liancourt
Mme Andeole DEWATRE	CP Liancourt	10 000€	
M	CP Liancourt	5 000€	
M. Philippe AUDIERE	CP Liancourt	5 000€	

Mme Audrey Christiane LEFEVRE	CP Liancourt	5 000€	
Mme Aurélie LECLERCQ	CP Lille Sequedin + UHSI +UHSA	10 000€	CP Lille Sequedin
M. Mathieu DANGOISSE	CP Lille Sequedin + UHSI +UHSA	10 000€	
M. Christophe VERGOTTE	CP Lille Sequedin + UHSI +UHSA	5 000 €	
Mme Sandrine ROCHER	CP Longuenesse	10 000€	CP Longuenesse
Mme Ines DUHAUTOY	CP Longuenesse	10 000€	
Mme Cécile BOUZIN	CP Longuenesse	10 000 €	
Mme Carole VINCENT	CP Longuenesse	3 000 €	
M. Philippe LAMOTTE	CP Maubeuge	10 000€	CP Maubeuge
M. Jacques BOELS	CP Maubeuge	10 000€	
M. Anne Sophie FONTAINE	CP Maubeuge	2 000 €	
Mme Caroline GRUAU	CP Maubeuge	500 €	
M. Marc GINGUENE	CP Vendin le vieil	10 000€	CP Vendin le vieil
M. Thomas DE PARSCAU	CP Vendin le vieil	10 000€	
Mme Virginie MELON	EPM Quiévrechain	10 000€	EPM Quiévrechain
Mme Alexandra LAMBERT-GIMEY	EPM Quiévrechain	10 000€	
M. Alain YOMI	MA Amiens	10 000€	MA Amiens
M. Pascal AUZEILL	MA Amiens	10 000€	
M Sébastien LEYS	MA Arras	10 000€	MA Arras
M. Timothy NJO	MA Arras	10 000€	
M. Franck DEHAINE	MA Arras	10 000€	
M. Alain CHOMBART	Ma Béthune	10 000€	MA Béthune
M. Guillaume-Alain ROUSSEL	MA Béthune	10 000€	
Mme Stéphanie DUCOURANT	MA Béthune	3 000 €	
M. Frédéric BULTEL	MA Béthune	3 000€	
M. Odile CARDON	MA Douai	10 000€	MA Douai
M. Michael KOSTYK	MA Douai	10 000€	
	MA Douai	10 000€	
M. Thierry CHATELAIN	MA Douai	3 000€	
M. Patrick BOURLET	MA Douai	3 000€	MA Dunkerque
M	MA Dunkerque	10 000€	
M. Mathias DUBRULLE	MA Dunkerque	10 000€	
M. Fabien FLAMENT	MA Valenciennes	10 000€	MA Valenciennes
M. Jérôme FREYTEL	MA Valenciennes	10 000€	
M. Michel WICQUART	INSERRE ARRAS	5000€	INSERRE ARRAS
M. Marc PLUMECOQ	SPIP Aisne	10 000€	SPIP Aisne
M. Olivier TRIQUET HUCLIN	SPIP Aisne	10 000€	
M Stéphane FRANCOIS	SPIP Aisne	10 000€	
Mme Philippe ARHAN	SPIP Nord	10 000€	SPIP Nord
Mme Mylene ARMAND	SPIP Nord	10 000€	
Mme Virginie DRUON	SPIP Nord	5 000€	
Mme Valentine ABECASSIS	SPIP Nord	5 000€	
M Lionel LECOMTE	SPIP Oise	10 000€	SPIP Oise
Mme Sandy WACOGNE	SPIP Oise	10 000€	
M. Steve OLIVIER	SPIP Oise	10 000€	
M. Julien MOREL D'ARLEUX	SPIP Pas-de-Calais	10 000€	SPIP Pas-de-Calais
M. Olivier BOUDIER	SPIP Pas-de-Calais	10 000€	
Mme Cécile ROUX à compter du 1 ^{er} juillet 2025	SPIP Pas-de-Calais	10 000€	
Mme Justine DEGRAEVE	SPIP Somme	10 000€	

M. Gilles CRESPO	SPIP Somme	10 000€	
------------------	------------	---------	--

ANNEXE 2

Agent	Affectation	Validation des DA Constatation des SF	Certification des SF dont les SF non matérialisés dans l'outil CHORUS	Ordre à payer via le module Communication de Chorus formulaire selon le seuil et périmètre ci-dessous.	Actes relatifs à l'exécution des recette non fiscale
M. Thierry FLOUQUET	DISP de LILLE – DBF	X	X	Sans limitation	X
M. Pierre-Louis LEONARD	DISP de LILLE – DBF	X	X	Sans limitation	X
M. Dusty CHABOT	DISP de LILLE – DAI	X	X	Sans limitation sur le centre financier 0107-F175-5975	X
Mme Sandrine LEGROS	DISP de LILLE – DBF	X	X	Sans limitation sur le 0107-F003-0001	X
Mme Doriane KACZMARSKI	DISP de LILLE – DBF	X	X	Jusqu'à 10 000 € sur le 0107-F003-0001	X
M. Mohamed ASSADDAOU	DISP de LILLE – DBF	X	X	Jusqu'à 100 € sur le 0107-F003-0001	X
Mme Nathalie TESTARD	DISP de LILLE – DBF	X	X	Jusqu'à 10 000 € sur le 0107-F003-0001	X
Mme	DISP de LILLE – DBF	X	X	Jusqu'à 10 000 € sur le 0107-F003-0001	X
Mme Magali BEUDIN	DISP de LILLE – DBF	X	X	Jusqu'à 10 000 € sur le 0107-F003-0001	X
Mme Laetitia MENEZ	DISP de LILLE – DBF	X	X	Sans limitation sur le 0107-f003-0001, le 0912-S01 et 0912-S02	X
Mme Béatrice BAROUX	DISP de LILLE – DBF	X	X	NEANT	X
Mme Emilie QUESTROY	DISP de LILLE – DBF	X	X	NEANT	X
M. Valentin DUBAELE	DISP de LILLE- DBF	X	X	NEANT	x
M. Loic BODQUIN	DISP de LILLE – DBF	X	X	Sans limitation	X
Mme Charlene LEGENDRE	DISP de LILLE – DBF	X	X	Sans limitation sur le 0107-f003-0001, le 0912-S01 et 0912-S02	X
	DISP de LILLE – DBF	X	X	Sans limitation sur le 0107-f003-	X

				0001, le 0912-S01 et 0912-S02	
M. Clément FACKEURE	DISP de LILLE – DBF	X	X	Sans limitation sur le 0107-f003-0001, le 0912-S01 et 0912-S02	X
M. Julien FLAMENT	DISP de LILLE – DBF	X	X	Sans limitation sur le 0107-f003-0001, le 0912-S01 et 0912-S02	X
Mme Jade BENAYACHE	DISP de LILLE – DAI	X	X	Sans limitation sur le centre financier 0107-F175-5975	X
Mme Amandine DENIELLE	DISP de LILLE – DAI	X	X	Sans limitation sur le centre financier 0107-F175-5975	X
Mme Nathalie PESIN	DISP de LILLE – DAI	X	X	Sans limitation sur le centre financier 0107-F175-5975	X
Mme Claudette RANDRIANARISON	MA Amiens	X	X	Jusqu'à 50 000 € sur le 0107-F003-0001. Cette délégation n'autorise pas les dépenses relatives aux: Baux ; Dossier imputé sur les PCE 615500000, 6131000000,622 200000	X
Mme Celine MOUVEAUX	MA Amiens	X	X		X
M. Vincent BREUIL	MA Amiens	X	X		X
Mme Laetitia DELIGNIERES	MA Amiens	X	X		X
M. Thierry CHATELAIN	MA Douai	X	X		X
Mme Maureen PAMART	MA Douai	X	X		X
Mme Véronique AVIEZ	MA Douai	X	X		X
Mme Sandrine MARLIERE	MA Douai	X	X		X
Mme Aurélie POISSON	MA DOUAI	X	X		X
	MA Douai	X	X		X
M. Franck DEHAINE	MA Arras	X	X		X
Mme Karima MEDOUAKH	MA Arras	X	X		X
Mme Stéphanie DUCOURANT	MA Béthune	X	X		X
M. Frédéric BULTEL	MA Béthune	X	X		X
M. David FLAMENT	MA Dunkerque	X	X		X
Vacant	MA Dunkerque	X	X		X
M. Pascal BATTRAUD	MA Valenciennes	X	X		X
M. Guillaume CHIRON	MA Valenciennes	X	X		X
M. Franck SLASKI	CD Bapaume	X	X		X
Mme Aicha ROUBACHE	CD Bapaume	X	X		X
Mme Maryline MERLIN	CD Bapaume	X	X	X	
Mme Véronique DUCHEMIN	EPM Quiévrechain	X	X	X	
M. Stephan GUSTIN	EPM Quiévrechain	X	X	X	
Mme Cynthia HERVIEU	EPM Quiévrechain	X	X	X	
M. Christophe VERGOTTE	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	X	X	
Mme Charlotte BOUCLY	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	X	X	

Mme Anne GAELLE HAEYAERT	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	X	X
Mme Megane LOSI	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	X	X
Mme Christine MATON	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X	X	X
M.me Anne-Sophie FONTAINE	CP Maubeuge	X	X	X
Mme. Caroline GRUAU	CP Maubeuge	X	X	X
Mme Fabienne AMARD	CP Maubeuge	X	X	X
M	CP Liancourt	X	X	X
M. Philippe AUDIERE	CP Liancourt	X	X	X
Mme Audrey-Christiane LEFEVRE	CP Liancourt	X	X	X
Mme Virginie GLAVIER	CP Laon	X	X	X
Mme Caroline-Karine LAMY	CP Laon	X	X	X
Mme Delphine VANDERMERSCH	CP Longuenesse	X	X	X
Mme Cécile BOUZIN	CP Longuenesse	X	X	X
Mme Carole VINCENT	CP Longuenesse	X	X	X
Mme Ludivine LIEVRE	CP Château Thierry	X	X	X
Mme Sabrina BARCHICHE	CP Château Thierry	X	X	X
Mme Isabelle PEERE	CP Beauvais	X	X	X
Mme Séverine LEIGNEIL	CP Beauvais	X	X	X
Vacant	CP Beauvais	X	X	X
Mme Véronique JENNEQUIN	CP Vendin	X	X	X
Mme Catherine WANDZEL	CP Vendin	X	X	X
M. Francois PARMENTIER	CP Vendin	X	X	X
Mme Anne MARGUERITTE	CP Annoeullin	X	X	X
M. David SAMIER	CP Annoeullin	X	X	X
Mme Petia KALEVA	INSERRE ARRAS	X	X	X
M Stephane FRANCOIS	SPIP AISNE	X	X	X
Mme Sylvie AURIBAUT	SPIP AISNE	X	X	X
Mme Virginie DRUON	SPIP NORD	X	X	X
Mme Nathalie LEBAS	SPIP NORD	X	X	X
Mme Aurelie GUELQUE	SPIP NORD	X	X	X
Mme Isabelle FLAMENT	SPIP NORD	X	X	X
M. Steve OLIVIER	SPIP OISE	X	X	X
Mme Sonia MAYOT	SPIP OISE	X	X	X
Mme Elise POIDEVIN	SPIP OISE	X	X	X
Mme Odile HAVET	SPIP SOMME	X	X	X
Mme Fabienne HIDOUX	SPIP PAS DE CALAIS	X	X	X
M. Dany LEGRAND	SPIP PAS DE CALAIS	X	X	X
Mme Béatrice DELVAL	SPIP PAS DE CALAIS	X	X	X

ANNEXE 3

Agent	Affectation
M. Thierry FLOUQUET	Département du Budget et des finances
M. Pierre-Louis LEONARD	
M. Loïc BODQUIN	

ANNEXE 4

Agent	Affectation	Rôle de gestionnaire- Contrôleur dans Chorus DT
Mme Sandrine LEGROS	DISP de LILLE – DBF	X
Mme Doriane KACZMARSKI	DISP de LILLE – DBF	X
Mme MAGALI BEUDIN	DISP de LILLE – DBF	X
Mme Nathalie TESTARD	DISP de LILLE – DBF	X
M. MOHAMED ASSADDAOU	DISP de LILLE – DBF	X
	DISP de LILLE – DBF	X
M. Vincent BREUIL	MA Amiens	X
Mme Celine MOUVEAUX	MA Amiens	X
M. Thierry CHATELAIN	MA DOUAI	X
Mme Véronique AVIEZ	MA Douai	X
Mme Maureen PAMART	MA Douai	X
Mme Sandrine MARLIERE	MA Douai	X
Mme Aurélie POISSON	MA DOUAI	X
M. Franck DEHAINE	MA Arras	X
Mme Karima MEDOUAKH	MA ARRAS	X
Mme Catherine BARRAT LECOCQ	MA Béthune	X
Mme Stéphanie DUCOURANT	MA Béthune	X
M. David FLAMENT	MA Dunkerque	X
M. Pascal BATTRAUD	MA Valenciennes	X
Mme Aïcha ROUBACHE	CD Bapaume	X
Mme Maryline MERLIN	CD Bapaume	X
Mme Véronique DUCHEMIN	EPM Quiévrechain	X
Mme Stephan GUSTIN	EPM Quiévrechain	X
Mme Charlotte BOUCLY	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X
Mme Anne GAELLE HAEYAERT	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X
Mme Christine Maton	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X
Mme Mégane LOSI	CP Sequedin +UHSI +UHSA	X
Mme Fabienne AMARD	CP Maubeuge	X
Mme Caroline GRUAU	CP Maubeuge	X
M. Philippe AUDIERE	CP Liancourt	X
Mme Audrey Christiane LEFEVRE	CP Liancourt	X
Mme Virginie GLAVIER	CP Laon	X
Mme Caroline-Karine LAMY	CP Laon	X
Mme Carole VINCENT	CP Longuenesse	X
Mme Delphine VANDERMERSCH	CP Longuenesse	X
Mme Ludivine LIEVRE	CP Château Thierry	X
Mme Sabrina BARCHICHE	CP Château Thierry	X

Mme Séverine LEIGNEIL	CP Beauvais	X
	CP Beauvais	X
M Francois PARMENTIER	CP Vendin	X
Mme Catherine WANDZEL	CP Vendin	X
Mme Anne MARGUERITTE	CP Annoeullin	X
M. David SAMIER	CP Annoeullin	X
Mme Petia KALEVA	INSERRE ARRAS	X
Mme Sylvie AURIBAUT	SPIP AISNE	X
M STEPHANE FRANCOIS	SPIP AISNE	X
M. SAMYCHETTY Jean-Paul	SPIP AISNE	X
Mme DESPICHT Elise	SPIP AISNE	x
Mme Aurelie GUELQUE	SPIP NORD	X
Mme Nathalie LEBAS	SPIP NORD	X
Mme Sonia MAYOT	SPIP OISE	X
Mme Elise POIDEVIN	SPIP OISE	X
Mme Odile HAVET	SPIP SOMME	X
Mme Béatrice DELVAL	SPIP PAS DE CALAIS	X
Mme Cécile ROUX à compter du 1 ^{er} juillet 2025	SPIP PAS DE CALAIS	X
Mme Sabrina DARRAS	SPIP PAS DE CALAIS	X
M. Dany LEGRAND	SPIP PAS DE CALAIS	X



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 10 juin 2022 portant désignation des membres
du conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie d'Amiens**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L234-1 à L234-8 et R234-1 à R234-15 ;

Vu le décret n° 91-106 du 25 janvier 1991 relatif à l'extension à l'enseignement supérieur de la composition et des attributions des conseils de l'éducation nationale dans les académies ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer du 12 octobre 2022 portant nomination de monsieur Jean-Gabriel DELACROY en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juin 2022 modifié portant désignation des membres du conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie d'Amiens ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2025 portant délégation de signature à monsieur Jean-Gabriel DELACROY, secrétaire général pour les affaires régionales ;

Vu les désignations des collectivités et organismes concernés ;

Sur propositions conjointes du recteur de l'académie d'Amiens et du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 10 juin 2022 susvisé est modifié comme suit :

1- Représentants des collectivités territoriales

1-2 Membres siégeant en qualité de représentants des conseils départementaux situés dans le ressort de l'académie

Somme :

Titulaires

madame Françoise MAILLE-BARBARE
madame Virginie CARON-DEVAUX
madame Valérie KUMM

Suppléants

madame Valérie DEVAUX
monsieur Guillaume DUFLOT
monsieur Frédéric FAUVET

Article 2

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 : le secrétaire général pour les affaires régionales, le recteur de l'académie d'Amiens et le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **26 MAI 2025**

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales

Jean-Gabriel DELACROY